SAINT LYPHARD



Restrictions d'eau : L'eau potable en alerte malgré le mauvais temps actuel

Publié le 02 août 2023

Pour rappel, il existe 4 niveaux de restrictions liées à la sécheresse (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise). En ce début du mois d'août, le Préfet des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique vient de publier un arrêté pour passer l'usage de l'eau potable sur les 12 communes de l'agglo de Cap Atlantique situées dans le Département de Loire-Atlantique en état d'« alerte » (niveau 2).

Oui il pleut depuis quelques jours, le soleil n'est pas au beau fixe et les sorties plage se font rares... mais cela n'est malheureusement pas encore suffisant pour remonter les débits des cours d'eau et recharger la réserve utile des sols.

Sur l'ensemble du département, de nouvelles restrictions concernant l'usage de l'eau potable ont donc été prises, il est notamment désormais **interdit sur le territoire** et jusqu'à nouvel ordre :

- d'arroser sa pelouse
- d'arroser les potagers de 8h à 20h
- de remplir les piscines
- de laver les voitures ou les bateaux chez soi, les stations de lavages sont autorisées
- d'arroser les terrains de sports, les pelouses et les espaces verts
- de nettoyer les façades, murs, terrasses et toits
- d'utiliser les douches de plage

Plus d'infos : consultez toutes les restrictions précises des usages https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 ici : https://bit.ly/3rOFskx

